

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** *PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial*

· **Code du produit:** 4000355209

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant à usage industriel

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

NORDWEST Handel AG

Robert-Schuman-Str. 17

44263 Dortmund

Germany

Telefon: +49 231 2222-3001

Telefax: +49 231 2222-3099

www.nordwest.com

· **Service chargé des renseignements:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Tel. + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Mineral raffinat d'huile avec un tensioactif non ionique et un additif anticorrosif

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index: 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-2119471299-27 01-2119484627-25	Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere paraffinhaltige Asp. Tox. 1, H304	50-100%
---	---	---------

· Indications complémentaires:

Note L: La classification comme cancérigène n'est pas obligatoire s'il peut être démontré que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination des aromatiques polycycliques dans les huiles lubrifiantes non utilisées et les fractions pétrolières sans asphalte - extraction au diméthylsulfoxyde - Méthode de l'indice de réfraction », Institute of Petroleum, Londres). Cette note ne s'applique qu'à certains dérivés complexes d'huiles de la partie 3.

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial

(suite de la page 1)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Changer les vêtements contaminés.

En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Recourir à un traitement médical.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: **PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial**

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation d'une nappe d'huile.
Eviter tout contact direct avec la substance.
Aucune mesure particulière n'est requise.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Évitez les brouillards d'huile.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

· DNEL		
CAS: 64742-54-7 Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere paraffinhaltige		
Inhalatoire	DNEL à long terme, local	5,4 mg/m ³ (employé)
CAS: 95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
Dermique	DNEL Court terme, systématique	2 mg/kg/Tag (employé)
	DNEL, à long terme, systématique	0,06 mg/kg bw/Tag (employé)
Inhalatoire	DNEL, à long terme, systématique	0,46 mg/m ³ (employé)
	DNEL Court terme, systématique	14 mg/m ³ (employé)

· PNEC		
CAS: 95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
PNEC d'eau douce	0,00003 mg/L (-)	
PNEC l'eau de mer	0,000003 mg/L (-)	
PNEC sédiment, d'eau douce	0,376 mg/kg (-)	
PNEC sédiment, l'eau de mer	0,0376 mg/kg (-)	
PNEC station d'épuration	0,27 mg/L (-)	
PNEC terrain	0,075 mg/kg (-)	

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipped de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Recommandation en cas de ventilation, l'utilisation extensive insuffisante:

Il ya polyvalente (US) ou de type de filtre à utiliser ABEK (EN 14387).

Les appareils et composants respiratoires doivent être contrôlés et homologués selon des standards d'état comme NIOSH (USA) ou CEN (UE).

· **Protection des mains:**



Recommandation: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 $\geq$ 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Note complémentaire: Les spécifications sont basées sur des tests, les données de la littérature et de l'information des fabricants de gants ou sont par analogie avec des substances similaires abgeleitet. Es est à noter que l'utilisation pratique d'un gant de produits chimiques de protection dans la pratique en raison de nombreux facteurs qui influencent (par exemple, la température) significativement plus courte que la peut être déterminé par perméation d'essai. En raison de la grande diversité, les instructions du fabricant doivent être respectées.

· **Protection des yeux:**



Utilisez des lunettes de sécurité selon la norme EN 166:2001

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Recommander des chaussures antidérapantes.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Jaune clair

· **Odeur:**

Spécifique au produit

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition:

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: **PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial**

(suite de la page 4)

· Point d'éclair	>190 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges explosifs vapeur / air lors du chauffage au-dessus du point d'éclair et / ou de la nébulisation ne peut pas être exclue.
· Pression de vapeur à 20 °C:	<0,13 hPa
· Densité à 20 °C:	0,86 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	22 mm ² /s
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00 %
COV (UE)	0,0 g/l
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Le produit peut brûler sous l'effet de températures élevées.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Oral LD50 1.265 mg/kg (rat) (OECD-401)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut provoquer une irritation cutanée en cas de contact répété.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une légère irritation oculaire.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: **PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial**

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 64742-54-7 Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere paraffinhaltige

LC 50 (4d)	>100 mg/L (Pimephales promelas (Dickkopfelritze))
EC50 (72h)	>100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (Grünalge))
EC50 (21d)	>10 mg/L (daphnia)
EC50 (48h)	>10.000 mg/L (daphnia)
EL50 (48h)	>100 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (Algae)) (OECD-201)
	>10.000 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) (OECD-202)
NOEL (21d)	10 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))
NOEC (21d)	>10 mg/L (daphnia)

CAS: 95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

LC 50 (96 h)	0,3 mg/L (Brachydanio rerio (Zebrabärbling)) (OECD-203)
EC50 (72h)	0,03 mg/L (Desmodesmus subspicatus (Grünalge)) (OECD-201)
EC50 (48h)	0,136 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) (OECD-202)
EC50 (3h)	26 mg/L (Belebschlamm, kommunal) (OECD-209)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: **PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Le classement dans la nomenclature des déchets sont une recommandation au regard de l'utilisation prévue de ce produit. En raison d'utilisation spéciales et de conditions de traitement spécifiques chez l'utilisateur, le produit peut dans certaines conditions faire l'objet d'une classification différente (2014/955/EU)

· Catalogue européen des déchets

13 02 05* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger néant

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.08.2021

Numéro de version 6

Révision: 09.08.2021

Nom du produit: **PROMAT chemicals Druckluftöl Spezial**

(suite de la page 7)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité des produits

· **Contact:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· Sources

Règlement:

Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau de 21/04/2017 (WHC-évaluation)

Réglementation REACH (EC) Nr1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n ° 2018/35.

Règlement (CE) no. 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) no. 2017/776

Internet:

<http://www.baua.de>

<http://www.arbeitssicherheit.de>

<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb>

<http://logkow.cisti.nrc.ca>

<https://echa.europa.eu>

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**